



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
† (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des marques) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

PROTOCOLE RELATIF À L'ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Singapour : Déclaration d'intention d'utiliser la marque

1. La République de Singapour a notifié au Directeur général, conformément à la règle 7.2) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid, qu'elle exige, en tant que partie contractante désignée en vertu du Protocole, une déclaration d'intention d'utiliser la marque.
2. La note à la rubrique 11 des formulaires MM2 et MM3 et à la rubrique 4 du formulaire MM4 sera modifiée en conséquence, afin d'indiquer qu'en désignant Singapour, le déposant ou le titulaire déclare qu'il a l'intention que la marque sera utilisée par lui-même ou avec son consentement dans ce pays en relation avec les produits et services identifiés dans la demande ou dans la désignation postérieure concernée.

Le 5 septembre 2000